

AUDIENCES VIRTUELLES PERMANENTES TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

Au 19 mai 2021,

Après avoir annoncé en février l'instauration, de manière permanente, de séances virtuelles de la Chambre de pratique du Tribunal administratif des marchés financiers, nous sommes heureux d'ajouter de nouvelles catégories d'audiences qui pourront se tenir de façon virtuelle.

Depuis plus d'un an, le Tribunal tient toutes ses audiences de manière complètement virtuelle. Ayant acquis une expérience en gestion de telles audiences et ayant constaté de nombreux bénéfices, nous souhaitons poursuivre notre transformation numérique en révisant nos pratiques afin de mettre de l'avant l'utilisation des technologies au bénéfice de tous.

Nous annonçons dès maintenant que les audiences virtuelles permanentes comprendront les catégories suivantes, si le juge administratif qui préside l'audience en décide ainsi :

- Conférence de gestion;
- Conférence préparatoire;
- Demande d'entériner un accord;
- Demande de prolongation d'ordonnances de blocage;
- Demande en cours d'instance sans témoin;
- Audience *ex parte* (sans l'audition préalable de la partie intimée);
- Audience au fond avec le consentement des parties.

Dans un objectif d'allègement administratif, de réduction des formalités et des déplacements et en vue d'assurer la proportionnalité et l'accessibilité des procédures, le Tribunal ajoute, de manière permanente, ces catégories d'audiences qui pourront se tenir de manière virtuelle sur décision du juge administratif.

Fonctionnement

Toute partie, avocat et membre du public peut assister à ces audiences à partir de l'endroit de son choix, en privilégiant un environnement calme et serein. L'accès peut s'effectuer par un appareil connecté à Internet. L'utilisation d'écouteurs est à privilégier afin d'éviter les retours de son; l'utilisation de la fonction « mains libres » est donc à éviter.

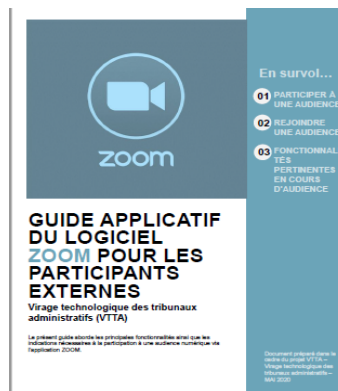
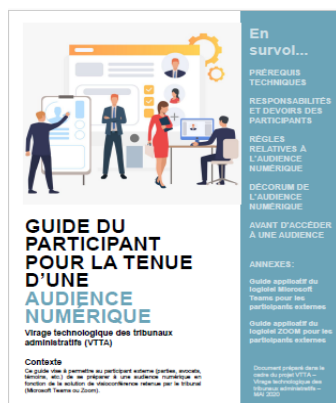
Un test de connexion peut être effectué avant l'audience à l'aide du lien suivant : <https://zoom.us/test>, afin de favoriser le bon déroulement de l'audience virtuelle.

En cas de problématique de connexion ou pour rejoindre l'audience par téléphone, veuillez communiquer avec le [Secrétariat](#).

Outils

Nous utilisons le logiciel Zoom pour les audiences virtuelles publiques.

Vous trouverez ci-dessous des guides du participant pour la tenue des audiences virtuelles.



Nous joindre

Pour toute information ou commentaires, vous pouvez communiquer avec le Secrétariat de préférence par courriel au secretariat@tmf.gouv.qc.ca ou par téléphone au (514) 873-2211 (poste 221).

Le Secrétariat du Tribunal administratif des marchés financiers.